

ANNEXES

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS DE SURF ET DISCIPLINES ASSOCIÉES »

<p>Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de surf et disciplines associées » est en capacité d'assurer en autonomie la réalisation de ses animations et d'accompagner le développement de sa structure au travers d'une analyse des besoins des différents publics, d'une adaptation de ses activités à différentes finalités et contextes et d'une compréhension de l'écosystème dans lequel évolue sa structure.</p> <p>Il est force de proposition sur l'évolution de l'offre d'activités de sa structure et est en capacité de mener de nouveaux projets s'inscrivant au service du projet de sa structure, de sa politique et de sa stratégie de développement. Il promeut l'offre d'activités en surf et aux disciplines associées de sa structure et plus généralement favorise et encourage la fidélisation du public dans ces activités.</p> <p>Son action s'inscrit dans un cadre défini par le responsable de structure. Elle n'a pas vocation à engager la structure dans la recherche ou la mobilisation de moyens humains, matériels ou financiers sans validation du responsable de la structure et n'implique pas de management d'équipe, ni de transmission de compétences. Les principaux emplois susceptibles d'être offerts au titulaire d'un BPJEPS « activités de surf et disciplines associées » peuvent se décliner auprès de structures publiques ou privées dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des collectivités locales ; - des associations, notamment sportives ; - des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque. <p>Il conçoit des séances permettant de sécuriser l'activité, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les participants en améliorant leur niveau de pratique. Il adapte ces séances, le matériel disponible, l'environnement de pratique (etc...) aux caractéristiques de tous les publics et à une pluralité de finalités (loisir, progression sportive, sport santé, sport bien-être...), ainsi que dans un cadre éducatif ou scolaire dans les activités de surf et disciplines associées. Il anticipe les phénomènes qui peuvent compromettre le bon déroulement de l'activité en tenant compte du niveau et des caractéristiques du public dont il a la charge.</p> <p>Le titulaire du BPJEPS « activités de surf et disciplines associées » conduit des activités de découverte et d'initiation notamment dans le cadre scolaire ainsi que des activités d'apprentissage notamment dans une intention de progression et d'amélioration sportive en surf et disciplines associées.</p> <p>En proposant aux groupes de participants des apprentissages permettant une progression sportive en surf et disciplines associées, il permet à ces derniers de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux de compétitions et les y accompagne.</p>			
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Descrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES et INDICATEURS D'ÉVALUATION
BC1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)			
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc transversal 1 (BC1) est réalisée au moyen de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. 2) un entretien conduit à partir du support produit composé de : <ul style="list-style-type: none"> - une présentation orale par le candidat ; - un échange avec les évaluateurs. 	<p>Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.
	C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap		<p>Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.
A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous	<p>Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour 	

			<p>repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire.
<p>A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public</p>		<p>Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond. - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.
	<p>C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus</p>		<p>Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...
	<p>C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet</p>		<p>Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées. - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités. - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus. - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires. - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités.
<p>A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis</p>	<p>C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</p>		<p>Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives. - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre. - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives.
	<p>C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</p>		<p>Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats. - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux. - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental. - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	<p>C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités</p>		<p>Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisa-

			<p>tion de ressources matérielles, communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre.
<p>(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure. La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles, aux niveaux 5 et suivants. Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L. 6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »</p>			
BC2 : VALORISER LES ACTIVITÉS ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION			
A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage		<p>Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés. - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités.
	C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc transversal 2 (BC2) est réalisée au moyen de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés. 2) Un entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé de : <ul style="list-style-type: none"> - une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ; - un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum. 	
A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation		<p>Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité. - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
	C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics		
BC3 – CONCEVOIR, CONDUIRE EN SÉCURITÉ ET ÉVALUER DES SÉANCES ET DES CYCLES DE DÉCOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE (*) DU SURF ET DES DISCIPLINES ASSOCIÉES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE			
A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du surf et des disciplines associées dans le cadre du projet et	C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, du support choisi afin d'adapter les séances	Peut se présenter aux épreuves certificatives du BC3 le candidat ayant validé comme prérequis le test de démonstration technique consistant à évoluer dans le milieu avec un premier support de type plan-	<p>Le candidat présente sa démarche de conception d'un cycle de séances en surf et disciplines associées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise en quoi le cycle de séances s'inscrit dans le projet et l'organisation de travail de la structure.

de l'organisation de travail de la structure	<p>aux besoins identifiés et aux milieux de pratique</p> <p>C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances, en tenant compte, du support, des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, du milieu de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages</p>	che initiation en mousse puis avec un second support de son choix.	<ul style="list-style-type: none"> - Il décrit les finalités du cycle de séances. - Il démontre la cohérence entre les finalités du cycle de séances et les caractéristiques du public visé. <p>Le candidat présente sa démarche de conception de séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances ainsi que les méthodes et outils mobilisés pour atteindre les objectifs et en vérifier l'atteinte à l'aide de critères d'évaluation adaptés. - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement des séances, tels que prévus : <ul style="list-style-type: none"> - Permettent d'atteindre les finalités du cycle de séances défini, - Tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants, - Tiennent compte du contexte et de l'environnement de pratique du surf et des disciplines associées : variables de météo, marées, milieu de pratique, supports de pratique ... - Il précise et argumente la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances, en précisant notamment les variables d'adaptation. - Il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des pratiquants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des progressions identifiées.
A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du surf et des disciplines associées	<p>C.3.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance, en tenant compte des spécificités des situations proposées, du support, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, celle des tiers, la sienne et le respect de la réglementation en vigueur</p> <p>C.3.2.2. Vérifier l'état des matériels de pratique nécessaires à la réalisation d'une séance, ainsi que les conditions de pratique et leur évolution, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et intervenir de façon adaptée</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC3) est réalisée au moyen de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La conduite en sécurité d'une séance de découverte du surf et ou de l'une de ses disciplines associées, suivie d'un entretien. La séance porte sur l'une des quatre activités suivantes, au choix du candidat : surf, bodyboard, longboard, SUP surf. 2. Conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du surf ou de l'une des disciplines associées, réalisée en organisme de formation suite à une étude de cas fictif ou réel. 	<p>Le candidat présente la démarche conduite, dans le cadre de la préparation d'une séance, pour assurer la sécurité des pratiquants, la sienne et celle des tiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que le lieu de pratique défini pour la séance est en adéquation avec les situations proposées et les caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau de pratique. - Il démontre comment il s'assure de l'adéquation du matériel et des équipements aux caractéristiques des pratiquants et aux conditions de pratique. - Il démontre comment il s'assure du respect de la réglementation en vigueur. <p>Le candidat présente la démarche lui permettant de prendre en compte les risques avant la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que les conditions de pratiques et leur évolution prévisible permettent la réalisation de la séance en sécurité : météorologie, état et niveau de fréquentation du site de pratique ... - Il démontre que la disponibilité et l'état des matériels et équipements nécessaires à la réalisation de la séance sont vérifiés en amont de la séance. - Il démontre que le niveau de vérification opéré est en adéquation avec le contenu de la séance, les conditions réelles de pratique et les caractéristiques du public, notamment son niveau de pratique. - Il identifie les risques liés au fonctionnement du matériel et intervient de manière appropriée pour les atténuer : vérification de la qualité du leash, vérification de l'état/fixation des dérives, vérification du lien plug-leash, sortie d'un matériel défectueux ...
A.3.3. Conduite en sécurité de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du surf et des disciplines associées	C.3.3.1. Accueillir les pratiquants à une séance, en en présentant les objectifs et modalités de déroulement, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap		<p>Le candidat met en œuvre un temps dédié à l'accueil des pratiquants en début de séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite les leviers utilisés pour instaurer un climat de confiance avec et entre les pratiquants et une dynamique visant leur implication au cours de la séance et leur inclusion, y compris ceux en situation de handicap. - Il présente les objectifs et modalités de déroulement de la séance.

	<p>C.3.3.2. Présenter les règles notamment de sécurité à respecter au cours d'une séance, notamment celles liées au milieu de pratique, au support choisi, au partage des sites et aux risques qui y sont associés et en adaptant les consignes transmises, selon les pratiquants, afin de garantir leur compréhension et leur respect</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Il présente son rôle et ses responsabilités dans le cadre de la conduite de la séance. <p>Le candidat présente les règles à respecter au cours de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les différentes règles applicables à la séance ainsi que les risques associés en cas de non respect. - Il détaille les consignes permettant d'assurer la sécurité des pratiquants et celle des tiers, le respect de l'environnement de pratique et de la réglementation en vigueur. - Il s'assure de la bonne compréhension des règles à respecter par les pratiquants. - Il adapte les consignes transmises selon les situations, les caractéristiques des pratiquants et les risques spécifiques identifiées.
	<p>C.3.3.3. Evaluer l'aisance aquatique des pratiquants, en observant leur comportement dans l'eau au regard des indicateurs d'évaluation définis, afin de mesurer leur niveau et adapter le lieu de pratique, les situations techniques et pédagogiques en conséquence.</p>		<p>Le candidat évalue l'aisance aquatique des pratiquants en début de séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il observe et prend en compte le comportement/les réactions du pratiquant dans différentes situations : tête sous l'eau, perte des appuis plantaires, passage sous un obstacle ... - La zone d'évolution choisie est adaptée à l'évaluation.
	<p>C.3.3.4. Conduire une séance, en s'appuyant sur les techniques et situations pédagogiques prévues, et en les adaptant selon le milieu de pratique, les réalisations, les réactions et les interactions des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun</p>		<p>Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants au cours de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en œuvre la séance en s'appuyant sur ses travaux de conception. - Il formule des consignes claires et précises concernant les activités du surf et des disciplines associées et les situations proposées. - Il observe et écoute les pratiquants tout au long de la séance et adapte en conséquence les techniques et situations pédagogiques prévues. - Il se positionne de manière à voir et être vu de tous les pratiquants. - Il valorise les réalisations des pratiquants. - Il identifie et traite les éventuelles situations de tensions ou de conflits entre les pratiquants ou impliquant les pratiquants. - Il propose aux pratiquants un ou plusieurs temps de retours/réactions au cours de la séance. - Il vérifie que la séance répond aux objectifs définis.
	<p>C.3.3.5. Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance, en identifiant les besoins d'accompagnement, afin de favoriser la progression des pratiquants et intervenir en cas de situation accidentogène</p>		<p>Le candidat démontre accompagner la progression pédagogique des pratiquants, en sécurité, tout au long de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détecte les situations à risque : comportements des pratiquants ou des tiers, liées à l'environnement de pratique, aux autres supports nautiques sur le lieu de pratique, aux besoins d'accompagnement spécifiques... - Il veille à la sécurité et au bien-être des pratiquants tout au long de la séance. - Il accompagne les pratiquants selon leurs besoins : explications complémentaires, conseils, démonstrations, accompagnement technique, adaptation du contenu de la séance, ... - Il intervient de manière proportionnée en cas de situation accidentogène et/ou d'accident
<p>A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du surf et des disciplines associées</p>	<p>C.3.4.1. Analyser les situations observées lors de la séance, en s'appuyant sur les critères d'évaluation définis et sur les informations recueillies lors de son déroulement, afin d'adapter les séances suivantes</p>		<p>Le candidat réalise le bilan de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre avoir observé et analysé les différentes situations intervenues au cours de la séance. - Il utilise les outils d'évaluation présentés dans le cadre de la conception des séances. - Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action et identifie les objectifs de la séance suivante.
	<p>C.3.4.2. Evaluer un cycle de séances, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en s'appuyant sur les résultats</p>		<p>Le candidat réalise le bilan du cycle de séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise en quoi le cycle de séances a servi le projet et l'organisation de la structure.

	obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques		<ul style="list-style-type: none"> - Il démontre l'adéquation entre le cycle tel que conçu et les finalités et objectifs initialement définis. - Il mesure les résultats obtenus grâce aux outils définis en phase de conception. - Il identifie et argumente les améliorations à apporter à un prochain cycle de séances et à sa pratique professionnelle en général.
<p>(*) Au niveau 4, le professionnel conçoit et met en œuvre des activités d'apprentissage qui peuvent permettre aux pratiquants de progresser dans sa discipline sportive, de se préparer et de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux compétitions, tels que définis par la Fédération concernée. Ces activités telles qu'entendues ici pour le niveau 4 sont donc bien distinctes de celles associées au niveau 5, pour le DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »</p>			
BC4 – GÉRER LES SITUATIONS DE DANGER OU DE DÉTRESSE DE VICTIMES EN MILIEU NATUREL			
A.4.1. Gestion des matériels et des équipements d'intervention en situation de danger ou de détresse de victimes	C.4.1.1. Constituer les matériels et équipements de secours du surf et des disciplines associées, en tenant compte des spécificités du milieu naturel, des besoins des bénéficiaires, y compris en situation de handicap, et des risques identifiés, afin d'équiper la structure et lui permettre de faire face aux situations de danger ou de détresse des victimes	<p>Peut se présenter aux épreuves certificatives du BC4 le candidat ayant validé comme prérequis le test de nage dans la zone des vagues.</p> <p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC4) est réalisée au moyen d'une mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'une intervention de sauvetage en mer sur une victime à charger sur sa planche (surf) et à sécuriser, suivie d'un entretien.</p>	<p>Le candidat démontre sa capacité à sélectionner les matériels et équipements de secours nécessaires à la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre connaître les différences de gammes de matériels et équipements de secours. - Il démontre sa capacité à sélectionner les matériels de sauvetage et de secours nécessaires à des interventions en milieu naturel et aux risques qui y sont associés. - Il choisit le matériel adapté à la prise en charge des situations de danger ou de détresse des victimes.
	C.4.1.2. Contrôler les matériels et équipements d'intervention de la structure, en procédant aux vérifications de sécurité et d'hygiène, dans le respect des protocoles applicables, afin de s'assurer de leur état et de leur conformité aux normes en vigueur		<p>Le candidat démontre sa capacité à contrôler l'état des matériels et équipements de secours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il réalise une évaluation de l'état des matériels et équipements grâce à un diagnostic et suit les protocoles applicables, notamment les points de contrôle. - Il démontre que les matériels et équipements identifiés comme en état de fonctionnement sont conformes aux normes en vigueur, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. - Il démontre que les matériels et équipements identifiés comme en état de fonctionnement permettent leur utilisation en intervention de sauvetage.
A.4.2. Interventions de sauvetage de victimes en milieu naturel	C.4.2.1. Repérer les situations de danger en milieu naturel, en observant l'environnement de pratique du surf et des disciplines associées et en analysant les signaux de détresse des victimes, afin d'identifier les actions ou mesures à mettre en œuvre, selon le degré d'urgence identifié		<p>Le candidat identifie les situations nécessitant une intervention en vue de porter secours ou assistance à une victime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détecte de façon pertinente les signes de danger et de détresse des victimes et caractérise le degré d'urgence. - Il repère les conditions environnementales et en tient compte pour identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'intervention de sauvetage. - Il identifie les matériels et équipements nécessaires à l'intervention envisagée.
	C.4.2.2. Réaliser des interventions de sauvetage de victimes en surf ou ses disciplines associées, en s'appuyant sur sa maîtrise technique des manœuvres permettant des déplacements rapides, et sa connaissance du milieu naturel et de ses risques spécifiques, afin de porter rapidement assistance et secours aux victimes, les sécuriser et enclencher la chaîne de secours adéquate		<p>Le candidat réalise l'intervention de sauvetage et met la victime en sécurité hors de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il se déplace rapidement pour atteindre la victime sans mettre en danger sa propre sécurité. - Il atteint la victime et la positionne correctement. - Il démontre veiller à la sécurité de la victime pendant toute la durée de l'intervention de sauvetage. - Il met la victime hors de l'eau et hors de tout danger. - Il enclenche la chaîne de secours selon l'urgence et les procédures applicables.

C.4.2.3. Assurer un suivi d'intervention de sauvetage, en accompagnant la victime jusqu'à l'arrivée des secours puis en réalisant les démarches administratives si nécessaire, afin de finaliser l'intervention

Le candidat réalise les actions et démarches nécessaires au suivi de l'intervention de sauvetage.

- Il veille sur la victime jusqu'à l'arrivée des secours et surveille son état.
- Il communique de façon pertinente avec les acteurs de la chaîne de secours et les autres parties prenantes au suivi de la victime : type d'informations communiquées, ordre des informations communiquées ...
- Il réalise un bilan d'intervention auprès de sa hiérarchie/structure.
- Il identifie les démarches administratives nécessaires suite à l'intervention : déposition, déclaration auprès de l'assurance, déclaration d'accident grave...